

Acte de naissance de BONHOMME Marie Joséphine Clémence [27].

Du treizième jour du mois de février l'an mil huit cent soixante-quatorze, à huit heures du matin, acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être du sexe féminin, né en cette commune de Saint Vigor d'Ymonville, au domicile de ses père et mère, hier à huit heures du soir, fille de Sosthène Oscar BONHOMME, âgé de trente-trois ans, cultivateur et de Clémence Olympe COTY, âgé de trente-six ans, sans profession, tous deux domiciliés en cette commune de Saint Vigor d'Ymonville, et ayant contracté mariage en celle de la Cerlangue, le dix octobre mil huit cent soixante-cinq. Laquelle a reçu les prénoms de Marie Joséphine Clémence. Sur la réquisition et présentation à nous faites par ledit BONHOMME, père de l'enfant. En présence de Louis MALETRAS, âgé de cinquante un ans, perruquier et de Amédée LEMARCHAND, âgé de quarante-six ans, cafetier, tous deux domiciliés en cette dite commune. Le déclarant et les témoins ont signé après lecture faite le présent acte qui a été fait double en leur présence et constaté, suivant la loi, par nous maire de la commune susdite, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil.

BONHOMME

MALETRUS

A LEMARCHAND